

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
17/02/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-02-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

SEANCE DU VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Château Fabert sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET

=====

**POINT 2021-02- Conditions financières Animations Ados - Accueil de loisirs
Vacances Hiver 2021**

Rapporteur : Léo KANNY

Considérant l'impossibilité de réunir l'assemblée délibérante avant le 23 février et en référence à la décision du Maire n° 2021/02, il convient de régulariser, par délibération, les tarifs de l'accueil de loisirs des vacances d'hiver pour les adolescents comme suit :

La commune souhaite organiser une semaine « Animations Ados » qui se déroulerait du 22 au 26 février 2021. Dans cette perspective, il convient d'en fixer les droits d'accès.

Ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013. Il est proposé les tarifs suivants par animation :

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la sortie « Bowling-Laser » du mardi 23 février pourrait être annulée. Dans ce cas de figure, une animation « bowling maison » sera proposée à l'Espace Jules Verne, selon les tarifs suivants pour cette animation alternative ainsi que le forfait semaine complète qui accompagnerait cette modification :

	Tarifs moulinois (en €)			Tarifs non moulinois (en €)		
	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%
	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF de 401€ à 800€	QF plus de 801€ et plus	QF de 0€ à 400€
« Bowling maison » / Pizza / Soirée « Burger Quizz » Moulins-lès-Metz	8.00 €	7,04 €	5,60 €	10,40 €	9,15 €	7,28 €
Forfait semaine complète	30.00 €	26,40 €	21 .00€	39.00 €	34,32 €	27,30 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les tarifs précités.

PRECISE que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-02-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

	Tarifs moulinois (en €)			Tarifs non moulinois (en €)		
	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%
	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Activité manuelle « String-Art » / Jeux Moulins-lès-Metz	5.00 €	4,40 €	3,50 €	6,50 €	5,72 €	4,55 €
Bowling-Laser / Pizza / Soirée « Burger Quizz » Moulins-lès-Metz	14.00 €	12,32 €	9,80 €	18,20 €	16,02 €	12,74 €
Activité manuelle « création d'une horloge » Moulins-lès-Metz	7.00 €	6,16 €	4,90 €	9,10 €	8,01 €	6,37 €
Journée tournois sportifs Moulins-lès-Metz	5.00 €	4,40 €	3,50 €	6,50 €	5,72 €	4,55 €
Atelier cuisine / Soirée « Vendredi Tout est permis » Moulins-lès-Metz	8.00 €	7,04 €	5,60 €	10,40 €	9,15 €	7,28 €
Forfait semaine complète	35.00 €	30,80 €	24,50 €	45,50 €	40,04 €	31,85 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/02/2021



Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception

057-215704875-20210223-2021-02-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021